

Stage au sein du projet de recherche  
« Le Bracelet anti-rapprochement : état des lieux d'une mesure attendue »  
(coord. Lucie Bony et Franck Ollivon, financement DAP)

Poste : Masteurant.e (H/F) en sciences sociales (sociologie, sciences politiques, droit, géographie etc.)

### **1 – Description du projet de recherche**

Inspiré de son équivalent espagnol et créé en France par la loi du 28 décembre 2019, le bracelet anti-rapprochement (BAR) est un dispositif de surveillance spécifiquement utilisé dans le cas de violences conjugales et destiné à prévenir la réitération de ces violences par le conjoint ou ex-conjoint violent. Par rapport aux dispositifs existants, le BAR introduit a priori deux spécificités. Tout d'abord, d'un point de vue juridique, le port d'un BAR peut être prononcé aussi bien dans le cadre d'une procédure civile que d'une procédure pénale. Il crée ainsi la nécessité d'un dialogue entre deux branches du droit – et donc entre des professionnels – qui jusque-là n'avaient pas ou peu de contacts. D'autre part, très concrètement, le BAR a pour fonction de surveiller que le conjoint ou l'ex-conjoint violent – que l'on appellera « l'individu surveillé » – ne se trouve pas en présence de sa victime – que l'on appellera « l'individu protégé ». L'un et l'autre sont porteurs d'une balise GPS, celle de l'individu surveillé étant fixée à sa cheville par le moyen d'un bracelet. Le magistrat définit une zone d'alerte comprise entre 1 et 10 km et une zone de pré-alerte comprise entre 2 et 20 km autour de l'individu protégé. Toute entrée de l'individu surveillé dans ces zones produit une alerte au pôle de surveillance et une réponse en conséquence de la part de l'institution judiciaire.

La recherche coordonnée par Lucie Bony (CR CNRS, Lavue) et Franck Ollivon (AGPR, ENS Paris), avec Ariane Amado (CR CNRS, CHJ) et Joséphine Bastard (IR MC, Lavue), croise plusieurs disciplines (sociologie, géographie et droit) et vise à évaluer la réception et la mise en œuvre concrète de ce nouvel outil qu'est le BAR dans plusieurs juridictions françaises. Dans quel contexte le port d'un BAR est-il prononcé ? Quel est le profil sociodémographique et judiciaire des personnes qui le portent, qu'elles soient surveillées ou protégées ? Quelles sont les différentes étapes de la mise en œuvre de ce dispositif ? Quels en sont les attendus selon les acteurs, judiciaires ou non, engagés dans le prononcé et le suivi de ce BAR ? Comment cette mesure s'insère-t-elle dans les pratiques professionnelles des différents acteurs qu'elle met en jeu ? Comment est-elle perçue et vécue par les deux parties (individu surveillé et individu protégé) ? La recherche repose sur la conduite d'entretiens auprès de divers acteurs (magistrats, services pénitentiaires d'insertion et de probation, forces de l'ordre, avocats, greffiers, association d'aide aux victimes, porteurs et porteuses de bracelet, agents de télésurveillance et téléprotection, etc.).

L'étudiant.e sera intégrée à l'équipe de recherche, participera aux réunions et aux évènements scientifiques organisés sur la période du stage. **Son étude se focalisera sur la mise en œuvre du BAR en Espagne, depuis son lancement jusqu'à aujourd'hui. Il.elle sera invité à mener des entretiens auprès d'acteurs clés de cette histoire espagnole du BAR et à réaliser une revue de la littérature existant sur le sujet (notamment études et évaluations du dispositif).**

## **1. Conditions statutaires et pratiques**

Ce poste de stagiaire sera rattaché au Centre de recherche sur l'habitat – UMR 7218 Lavue (3 quai Panhard et Levassor, 75013 Paris). S'il.elle pourra résider dans une autre région de France, ses déplacements pour les raisons du stage ne pourront être pris en charge qu'à partir de Paris. Les entretiens pourront se dérouler en visio mais un déplacement en Espagne peut être envisagé selon les besoins de l'enquête et les possibilités du ou de la stagiaire.

## **2. Activités prévues**

- Réaliser un état des connaissances sur la mise en œuvre du BAR en Espagne
- Identifier des acteur.ices judiciaires, politiques ou encore associatifs pouvant témoigner de la mise en œuvre du BAR en Espagne
- Réaliser des entretiens semi-directifs avec ces acteur.ices
- Diffuser et valoriser les résultats sous la forme d'un rapport de stage (mais aussi, éventuellement, sous forme de publications scientifiques et de vulgarisation, présentations orales, poster, etc.).

## **3. Compétences attendues**

- Diplôme (en cours ou obtenu) de Master 1 ou Master 2 en sciences sociales (sociologie, droit, sciences politiques, géographie, ...)
- Maîtrise de l'espagnol
- Connaissance des méthodes d'enquête par entretien
- Maîtrise des outils de traitement des données
- Une connaissance du sujet (justice, droit, violences conjugales) est un plus
- Autonomie et sens du travail en équipe

## **4. Gratification et conditions de travail**

Durée du contrat : 3 mois à temps plein (un temps partiel sur une plus longue période est envisageable)

Prise de fonction : entre janvier et mars 2023

Gratification pour l'ensemble du stage : 1 800€

## **Modalités de recrutement**

Dossier à envoyer : CV et lettre de motivation. Les dossiers sont à envoyer à Lucie Bony ([lucie.bony@cnrs.fr](mailto:lucie.bony@cnrs.fr)) et Franck Ollivon ([franck.ollivon@ens.psl.eu](mailto:franck.ollivon@ens.psl.eu)) le **16 décembre 2022** dernier délai.

Les candidat.es pourront être convoqués à un entretien en janvier 2023.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Lucie Bony ([lucie.bony@cnrs.fr](mailto:lucie.bony@cnrs.fr)) et Franck Ollivon ([franck.ollivon@ens.psl.eu](mailto:franck.ollivon@ens.psl.eu)), responsables du projet BAR.